

Fermetures annuelles :

Une semaine pour les fêtes de fin d'année.

Les 3 semaines en été (fin juillet ou début août).

Les fermetures exceptionnelles sont affichées dans la structure.

L'équipe :

1 Directrice Educatrice de Jeunes Enfants

1 Educateur.trice de Jeunes Enfants

3 Auxiliaires de Puériculture

2 Accompagnant.e.s Petite Enfance

1 Agent de service

Coordonnées :

Morgane GUERARD, Directrice

Multi-accueil "La Coquille"

📍 11, place du Champs de Foire

28700 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

☎ 02 37 31 21 75

✉ eaje.auneau@pep28.asso.fr

Règlement de fonctionnement sur www.lespep28.org



ADPEP 28 - Siège social
3 rue Charles Brune 28110 Lucé
Permanence secrétariat de secteur :
Espace jeunes /RAM, 2 Allée de la Communauté
28700 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
02 37 31 29 35 - secretariat3@pep28.asso.fr



Multi-Accueil La Coquille



Accueil régulier (type crèche) - 16 places, Accueil occasionnel (type Halte-garderie) - 4 places



Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

20 places par jour

Pour les enfants dès 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation

Accueil des enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Accueil Régulier

- 1) Envoyer un courrier ou un mail comportant vos coordonnées, le nom, prénom et la date de naissance de l'enfant ou la date de naissance présumée de l'enfant à naître ainsi que la date d'entrée souhaitée.
- 2) Prendre rendez-vous avec la directrice entre le 1er février et le 31 mars pour la remise du dossier et la finalisation de la préinscription
- 3) Le dossier sera présenté anonymement lors de la commission d'attribution des places. La réponse vous sera communiquée par mail ou courrier au plus tard fin avril.

C'est une place contractualisée où le contrat d'accueil est individualisé et recense les jours et horaires de fréquentation (1 à 5 journées d'accueil par semaine) et le nombre de congés afin de calculer le forfait mensuel. Il est réservé aux résidents de la CCPEIDF. Les places sont attribuées chaque année en avril lors de la Commission Petite Enfance.

Préinscription

- 1) Envoyer un courrier ou un mail comportant vos coordonnées, le nom, prénom et la date de naissance de l'enfant ou la date de naissance présumée de l'enfant à naître ainsi que la date d'entrée souhaitée.
- 2) Prendre rendez-vous avec la directrice entre le 1er février et le 31 mars pour la remise du dossier et la finalisation de la préinscription
- 3) Le dossier sera présenté anonymement lors de la commission d'attribution des places. La réponse vous sera communiquée par mail ou courrier au plus tard fin avril.

Sont à pourvoir chaque année :

- 4 places de « petits » (enfants né.e.s dans l'année N et entrant dans la structure au plus tard au 1er décembre)
- 1 place de « moyens » (enfants né.e.s dans l'année N-1)
- 2 places de « grands » (enfants né.e.s dans l'année N-2)
- Des places supplémentaires peuvent être à pourvoir selon les désistements ou les créneaux laissés vacant sur un précédent accueil

Les critères d'attribution, sont, par ordre décroissant, les suivants :

- Parent ou enfant en situation de handicap (20)
- Famille monoparentale et/ou en difficulté familiale, économique ou sociale / Place sollicitée par les services de PMI (20)
- Famille bénéficiant des minimas sociaux (20)
- Naissances multiples (10)
- Regroupement de fratrie (10)
- Enfant déjà accueilli en occasionnel (5)
- Ancienneté de la demande (5)

Accueil Occasionnel

C'est une place non contractualisée à l'année. Avant le 15 de chaque mois, les familles communiquent leur demande d'accueil à la directrice qui établit un planning d'accueil pour la totalité du mois suivant. La réservation peut varier de quelques heures à plusieurs jours par semaine selon les besoins des familles et les disponibilités de la structure. L'équité des demandes est respectée au mieux, la priorité étant donnée aux résidents de la CCPEIDF.

Inscription

- 1) Envoyer un mail ou contacter la directrice par téléphone afin de retirer un dossier d'inscription
- 2) Prendre rendez-vous pour rendre le dossier complet et planifier la période de familiarisation

La Familiarisation

La période de familiarisation permet d'accompagner l'enfant à construire ses repères dans la structure d'abord avec sa famille puis en son absence. Elle est obligatoire et nécessite la présence d'au moins l'un des parents (ou tuteurs) de l'enfant. Les temps de présence de l'enfant et d'absence des parents s'allongent au rythme de l'enfant. Sa durée est propre à chaque famille, on la considère terminée lorsque parents et enfant se sentent sereins au sein de la structure.

Les valeurs de l'équipe

- Accueil individualisé et inclusif en inter-âges
- Accueil bienveillant et respectueux du rythme de chaque enfant
- Accompagnement à la parentalité
- Eveil et socialisation de l'enfant
- Accompagnement vers l'autonomie

